APRÈS L'INCENDIE
des Entrepôts des Magasins LERUSTE

la Maison informe sa fidèle clientèle qui n'a pas encore pu se déplacer, qu'elle fera

DES PRIX DÉRISOIRES

pendant cette huitaine, à seule fin

de ne pas donner du chômage à son personnel

Grande VENTE à toute OFFRE ACCEPTABLE

EXEMPLE :

8 CHAMBRES A COUCHER chêne, complètes	1.750 fr.	accepte	1.250 fr.
2 SUPERBES CHAMBRES ronce de noyer, complètes.	2.550 fr.	»	1.850 fr.
4 SUPERBES CHAMBRES ronce de noyer bombé	2.800 fr.	»	1.995 fr.
2 TRES BELLES CHAMBRES acajou massif	3.200 fr.	»	2.250 fr.
12 SUPERBES CHAMBRES, copie d'ancien	3.600 fr.	»	2.600 fr.
Quantité de SALLES A MANGER 8 pièces	950 fr.	»	650 fr
18 SALLES A MANGER chêne	1.850 fr.	»	1.150 fr
4 SUPERBES SALLES en ronce de noyer	3.550 fr.	»	2.650 fr
Grand choix SALONS Velours bleu, 5 pièces	1.050 fr.	accepte	750 fr
» » **SUPERBES SALONS** 5 pièces	1.550 fr.	»	1.000 fr.

également en cuir et grand choix de tous modèles

CECI N'EST QU'UN APERÇU. -- Tout est vendu à des prix dérisoires pour faire une rentrée d'argent.

ATTENTION ! N'oubliez pas que ces meubles vous sont vendus pour une garantie illimitée et au désir du client. — Vente également de superbes occasions d'articles légèrement dépréciés par suite de l'incendie de leurs magasins de la rue d'Anvers

PRESSEZ-VOUS! Visitez nos magasins d'exposition

au 61, Rue Saint-Jacques prolongée, 61, TOURCOING - Ne pas confondre

AUX INCRÉDULES, UNE VISITE S'IMPOSE

IL NE SERA PAS VENDU AUX REVENDEURS POUR CES VENTES-CI

DERNIÈRE HEURE

L'ENQUÊTE SUR LE COMPLOT DES « CAGOULARDS »

« Je n'ai jamais voulu attenter à la forme républicaine du gouvernement »

a déclaré M. Pozzo di Borgo

Paris, 26. — L'interrogatoire du duc Pozzo di Borgo a été fort court. Après que le juge lui eut notifié l'inculpation d'association de malfaiteurs relevée contre lui, le duc, qui avait demandé à fournir quelques explications en présence de ses avocats, Me Xavier Vallat et Castille, a déclaré :

« Je ne comprends pas l'accusation que l'on porte contre moi. Les seules relations que j'ai eues avec les personnes inculpées consistent en ceci : en 1936, le général Duseigneur, sous les ordres de qui j'avais servi, m'avait demandé d'être le vice-président de l'Union des comités d'auto-défense. J'ai tout d'abord refusé mais, sur son insistance, j'ai fini par accepter. J'ai donc eu le titre de vice-président, mais tout mon rôle s'est borné à payer le loyer de l'Union, 44, rue de Lisbonne, loyer se montant à 7.000 francs ». Et le duc Pozzo di Borgo, avant de prendre le chemin de la Santé, a ajouté : « Jamais, je n'ai voulu attenter à la forme républicaine du gouvernement ».

M. Beteille ne l'en a pas moins inculpé.

L'architecte René Parent a été écroué

A la fin de la soirée, des inspecteurs ont conduit devant le magistrat l'architecte Pierre Parent, chez qui on avait découvert de nombreuses armes et munitions. Le magistrat l'a, à son tour, inculpé d'association de malfaiteurs et de détention d'armes de guerre et l'a fait écrouer à la Santé.

DES AVOCATS DEMANDENT QUE L'INCULPATION DE « COMPLOT CONTRE LA SURETÉ INTÉRIEURE DE L'ÉTAT » SOIT RETENUE

Par ailleurs, un certain nombre d'avocats, et notamment Mes Xavier-Vallat, Jacques Charpentier, René Gain, Aujol, Laurent Cely, Pierre Leroy, Engrand, Ambelouis et Castille, agissant au nom d'un certian nombre des inculpés dans cette affaire, ont remis cet après-midi à M. Beteille la lettre suivante :

« Monsieur le Juge,

» Vous avez inculpé nos clients d'association de malfaiteurs et de détentions d'armes de guerre à la suite d'investigations et d'enquêtes menées par les services de la Sûreté nationale et de la Préfecture de police. Or, ces recherches et leurs résultats ont fait l'objet d'une communication officielle de la part du ministère de l'Intérieur et ce communiqué, tous les Français ont pû le lire dans les journaux du 4 novembre 1937.

» Le gouvernement n'ayant publié depuis cette date aucune rectification à ce communiqué rédigé par un de ses membres, l'a fait sien par son adhésion tacite. Il nous faut bien en conclure que la thèse de M. le Ministre de l'Intérieur est aussi celle de M. le Garde des Sceaux. D'après les informations de M. Dormoy, les documents saisis établissent que les coupables s'étaient assignés pour but « de substituer à la forme républicaine que notre pays s'est librement donnée, un régime de dictature devant précéder la restauration de la monarchie.

» On ne saurait plus clairement préciser, d'après l'opinion des enquêteurs et de leur chef suprême, que nos clients se sont rendus coupables de complot contre la Sûreté de l'Etat.

» Nous ne pensons pas, pourtant qu'il vous soit plus facile de l'établir qu'il ne vous sera possible de montrer que nos clients constituent une association de malfaiteurs ; mais à choisir entre deux chefs d'inculpation, à notre sens également erronés, nous réclamons l'avantage du chef d'inculpation le moins infamant et qui, par ailleurs, est le seul à cadrer avec les explications données au peuple français par le gouvernement. Nous préférons, encore que nous ne soyons ni les uns ni les autres, passés pour des conspirateurs que pour des malfaiteurs.

» Nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Juge, de vouloir bien modifier le chef d'inculpation qui pèse sur nos clients et de les inculper d'accord avec Monsieur Marx Dormoy, de complot contre la sûreté intérieure de l'Etat.

» Veuillez agréer, etc... »

M. Beteille a aussitôt transmis au Parquet la lettre en question. En effet, ce n'est pas à lui qu'il appartient de modifier le sens du réquisitoire qui a ouvert l'information judiciaire. Il est évident que si les détenus sont inculpés de complot contre la Sûreté intérieure de l'Etat ils pourront bénéficier à la Santé *du régime des détenus politiques.*

La mitrailleuse trouvée chez Parent avait été volée au C.M.I. de Laon

Paris, 26. — A la fin de l'après-midi un fait nouveau a particulièrement intéressé les enquêteurs chargés de l'affaire du complot. Parmi les armes saisies au domicile de l'architecte Parent, on a acquis la preuve que la mitrailleuse française qui se trouvait là était celle volée dans la nuit du 18 au 19 mars dernier au Centre mobilisateur d'infanterie de *Laon*. C'est par le numéro matricule du trépied (No 3929) qu'on est parvenu à faire cette découverte qui va permettre sans doute à l'armée de rentrer en possession, en totalité ou tout au moins en partie, des armes et munitions qui lui avaient été dérobées. Quand au détenteur de ces armes dont le système de défense consiste à déclarer que ces fusils fusils-mitrailleurs et mitrailleuses lui furent confiés par une personne qu'il ne connait pas, il est allé rejoindre le duc Pozzo di Borgo.

Mme Parent qui se trouve actuellement dans une propriété de Normandie a été entendue à titre de simple témoin par le commissaire de la première Brigade mobile de Rouen.

Une perquisition chez un chef d'une ligue dissoute ?

L'interrogatoire de M. André Lelacour, le fils du minotier de Boissy-l'Aillerie, dans la cave duquel avaient été déposées des armes, se poursuivaient encore à 21 heures à la première Brigade mobile où il sera gardé à vue en attendant que les vérifications en cours soient terminées. L'employé de son père, le mécanicien Duick qui sera vraisemblablement inculpé, a été laissé en liberté provisoire.

Ajoutons que les bruits les plus divers et aussi les plus contradictoires ont circulé toute la journée. C'est ainsi qu'on a dit qu'une perquisition avait été effectuée chez le chef d'une ligue dissoute, et que M. Longone, secrétaire général du « Courrier Royal », allait être à son tour inculpé. Cette dernière information, a été formellement démentie rue des Saussaies. Quant à la perquisition la Sûreté s'est refusée à faire le moindre commentaire.

Un mystérieux témoin

Un peu après 21 heures, un mystérieux *témoin a été conduit dans les locaux* de la Sûreté par les inspecteurs. On pense qu'il s'agit d'une personne touchant de près le duc Pozzo di Borgo, mais cette information n'a pu être vérifiée.

Aux questions qui lui furent posées, M. Mondanel s'est contenté de répondre en souriant : « Nous entendons beaucoup de témoins à la Sûreté, mais il ne s'agit pas toujours de la même affaire. On ne s'attend pas à un événement important cette nuit, ni demain ».

Des investigations fructueuses dans la région de Brest

Selon certaines rumeurs des investigations effectuées à Brest depuis plusieurs jours, ôteraient à l'enquête de Paris un peu de son intérêt. C'est ce que nous dira un avenir très prochain.

LA GRÈVE DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES INSCRITS MARITIMES

Bordeaux, 26. — Conformément à l'ordre de grève donné par la Fédération Nationale des Inscrits maritimes, ces derniers, du Syndicat de Bordeaux, ont décidé de ne pas embaucher lundi à huit heures. La grève durera jusqu'à midi.

Le mouvement ne touchera pas les services de dockers, il restera strictement limité aux marins.

« LE PROBLÈME DE L'ADAPTATION DES TRAITEMENTS ET PENSIONS AU COUT DE LA VIE RESTE ENTIER »

déclare le Cartel des Services publics

Paris, 26. — Le Cartel Confédéré des Services publics réuni aujourd'hui a regretté que les Partis politiques de la majorité n'aient pas cru devoir persister dans la défense de la proposition transactionnelle de la délégation des gauches.

Le projet adopté constitue une amélioration sur les propositions initiales du Gouvernement, seule la pression constante du Cartel a permis de l'obtenir, mais le Comité proteste contre les mesures faisant un sort diminué aux auxiliaires et retraités et ne visant pas les ouvriers de l'Etat à salaire régional.

Le Cartel déclare que le problème de l'adaptation au coût de la vie des traitements et pensions reste entier et proclame sa résolution de poursuivre inlassablement cette revalorisation.

Dernière Heure Sportive

AL BROWN A BATTU DECICO AUX POINTS

Pais, 26. — Ce soir, à la salle Wagram, l'ex-champion du monde poids coq Al Brown a battu en 10 reprises le lyonnais Poppi Decico aux points.

Résultat des combats préliminaires : Lefebvre bat Degieux aux points ; Sainte-Marville bat Debras aux points ; Beneto bat Rex, abandon au 3e round ; Cadot bat Miasmick aux points.

LA VIE CORPORATIVE

LE CONGRES DES SECRETAIRES DES SYNDICATS DE TECHNICIENS DIMANCHE A VALENCIENNES

On nous communique :

« Ce dimanche 28, à 10 h. au Monico 95, rue de Famars, se tiendra une assemblée des secrétaires de syndicats de techniciens (C.G.T.) du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme.

» Ordre du jour : Constitution du syndicat des Techniciens des Mines ; Nivellement des baremes des conventions collectives des Techniciens et Employés de la Métallurgie ; Coefficient du coût de la vie ; Augmentation des traitements ; Arbitrages en cours ; Questions diverses ».

SYNDICAT DES MARCHANDS DE LAIT BATTU DE ROUBAIX-TOURCOING ET ENVIRONS. — On communique :

« Les marchands de lait battu réunis en assemblée ordinaire ont décidé de maintenir malgré toutes les charges nouvelles le prix du lait battu. Les adhérents devront obligatoirement apposer sur leur voiture une affiche syndicale mentionnant le prix. »

A ROUBAIX. — **Chambre Syndical des Coiffeurs.** — Une réunion générale devait avoir lieu le 29 courant à 15 h., Café de la Rotonde. En raison de plusieurs démonstrations intéressant la profession qui ont lieu à la même date, la réunion syndicale est remise au 6 décembre, même endroit et même heure.

— **Dans l'Habillement.** — La section des tailleurs sur mesure, appréseurs, giletières et culotières du Syndicat de l'Habillement de Roubaix-Tourcoing et Environs informe les ouvriers et ouvrières de la corporation qui travaillent en ateliers et à domiciles qu'une assemblée générale aura lieu dimanche 28, à 9 h. 30, Salle des Orphéonistes, Place de la Gare à Roubaix. Ordre du jour très important.

— **A l'Union Syndicale des Ouvriers de l'Alimentation.** — On nous communique :

« Les ouvriers et ouvrières des industries, chocolatiers, biscuitiers, confiseurs, pâtes épiciers et gaufriers se sont réunis en assemblée générale à la Bourse du Travail de Roubaix sous la présidence de M. Descamps. Après l'exposé du secrétaire, M. Beste Albert concernant la sentance surarbitrale de M. Bonneville, commissaire du Gouvernement, l'assemblée a voté l'ordre du jour suivant :

« Les ouvriers protestent très énergiquement contre les patrons de leurs professions qui refusent d'appliquer la sentence surarbitrale de M. Bonneville. Devant un tel état de choses, une violation aussi évidente de la loi d'arbitrage, les ouvriers et ouvrières décident qu'une seconde réunion générale aura lieu le dimanche 5 décembre, à 10 h., Bourse du Travail de Roubaix, afin de prendre toutes les dispositions utiles pour le respect et l'application intégrale de cette sentence ».

— **Les Syndicats Libres et le problème des salaires.** — On communique :

« A propos de la parution du nouveau coefficient du coût de la vie qui marque une hausse de 11.28 %, l'Union Locale des Syndicats Libres de Roubaix-Tourcoing rappelle la position de principe qui fut prise par l'Union Régionale du Nord :

« La hausse verticale du coût de la vie requérant une augmentation générale de tous les salaires et traitements, le caractère anormal de la crise que nous traversons oblige à tenir, en outre, un compte spécial de la situation particulièrement éprouvée de certaines catégories de travailleurs.

» Un effort donc, dans tous les cas, doit être fait spécialement en faveur des bas salaires assurant le minimum vital et dans le sens de l'augmentation substantielle des allocations familiales payées intégralement par mensualités, même en cas de chômage partiel ou de courte maladie.

» En matière d'allocations familiales, la justice sociale demande qu'un baréme différencié soit établi en faveur des familles où la mère reste au foyer, ce baréme assurant des taux sensiblement relevés dès le premier enfant.

» Les Syndicats Libres qui étaient déjà intervenus près des organisations patronales à la date du 17 novembre pour leur demander des entrevues sur cette question, leur ont adressé dès la parution du nouveau coefficient une nouvelle lettre de rappel »

A ROUBAIX. — **Chambre Syndicale des employés.** — Les concierges de toutes catégories sont invités à assister à la réunion organisée à leur intention le dimanche 5 décembre à 10 h., à la Bourse du Travail, 78, boulevard de Belfort à Roubaix.

Ordre du jour : Etude de la convention collective ; Les salaires et les congés payés.

A HALLUIN. — Union locale des Syndicats libres. — On nous communique :

« Aujourd'hui samedi, au siège Maison des Syndicats Libres, à 15 heures, réunion trimestrielle du Conseil de l'Union locale des Syndicats Libres d'Halluin et Environs. »

COLOMBOPHILIE

A ROUBAIX — Exposition. — Dim. 28 novembre. A. Bouchout et C. Delecroix deux vétérans bien connus du Progrès exposeront l'élite de leurs pigeonniers chez A. Bouchout, 42, rue Decrême.

A TOURCOING. — Fédérations de l'Avant et Phalempins réunis. — La réunion annuelle des sociétaires de l'Avant est fixée au samedi 4 décembre à 17 h. 30 pour la commission au siège, 9, rue de Paris, Café du Vert Baudet.

— Les amateurs désireux de déposer des vœux, suggestions ou projets doivent le faire par écrit et déposer au siège avant le 3 décembre à 20 heures, pour être valables.

A WATTRELOS. — Dimanche 5 décembre, chez M. Jean Vanhuysse, 9, Fort Lilloisl.Lillois, exposition de pigeons voyageurs par de nombreux lauréats de l'Entente Wattrelosienne. M. Hubaut Emile, de l'aile droite de Roubaix, 98 prix en 1937, y exposera la totalité de son pigeonnier, ainsi que MM. René Verreken et René Hespel, qui exposeront leurs meilleurs sujets.

A CROIX. — Dimanche 28 novembre, chez Dantan, 168, rue Gustave Dubied. Exposition-Concours 4 catégories sans distinctions de nuances.

50 francs de prix d'honneur plus 10 primes de 5 frs tirées au sort, dont de M. Edouard Roussel. En panier de 8 h. à 11 h. Rayon 6 kilomètres.

Sociétaires du Pigeon Bleu de Wasquehal, venes nombreux pour voir vos sujets à l'exposition-concours entre sociétaires qui aura lieu le 19 decembre au siège de la société.

A WASQUEHAL. — Chez Gustave Vandebogaerde, 24, rue Pasteur, l'exposition annuelle par divers amateurs réputés aura lieu le dimanche 5 décembre.

A HEM. — **Les francs amateurs.** — Dimanche, réunion au siège. Ordre du jour, les entrevues de l'Entente Ascq-Annappes et Hem. Modifications importantes au jeu 1938.

Les amateurs n'ayant pas donné les distances de Chantilly au secretaire sont priés de venir à la réunion avec le carnet de distances.

Exposition de pigeons voyageurs le dimanche 28 novembre, chez Wilfart Alfred rue Vaillant. Exposants : MM Oatrice Edmond de Croix, Hoffru n d'Ascq, Mercier Emile d'Annappes, Vantenette, Parent Albert, Decleroq OsWald, Dehame Alphonse, Dujardin Jules, tous lauréats et super-lauréats.

A LYS. — Le rendage de la partie exposition entre Jean Ducoulombier et J. Liagre, aura lieu le samedi 27 novembre chez J. Liagre, 161, rue J.-Guesde à Lys Mise en panier de 13 h. à 14 h. Passage du jury à 15 heures.

A HALLUIN. — **Exposition colombophile.** — Dimanche 28 novembre, de 8 à 17 h., chez Polydor Delaere, rue de Lille, sous les auspices de la Fédération Halluinoise.

A RONCQ. — **Fédération colombophile Roncquoise.** — Le dimanche 28 novembre Grande exposition de pigeons voyageurs organisé chez sConstant Debecker, rue de Lille. Ouverte de 8 à 18 heures.

SPECTACLES ET CONCERTS

A ROUBAIX

COLISEE
Tél. 346.56 — CE SOIR 8 H. 30.
Meg Lemonnier - Raimu
Henry Garat dans
LA CHASTE SUZANNE
Pierre Brasseur, Mona Goya dans
JOHNNY, Haute Couture
Deux grands films gais !
DESSINS animés en couleurs.
1202

ROYAL LELEU **RUE LACROIX**
Danielle Darrieux, Charles Vanel, Charles Wehlbruck dans
PORT-ARTHUR
Martha EGGERTH, Georges ALEXANDRE dans MANOIR EN FLANDRE.
1200

CINÉMA NOEL
76, rue Jeuffroy, Roubaix ; Tél. 343.50
Matinée à 3 heures ; Soirée à 8 heures
RAIMU, Henri GARAT, dans
LA CHASTE SUZANNE
JONNY HAUTE COUTURE
UN DESSIN EU COULEURS
1203

Jean GABIN dans le grand film
LA GRANDE ILLUSION
avec Dita Parlo, Pierre Fresnay.
Henri POUPON dans
MERLUSSE
réalisé par Marcel PAGNOL.
Ce soir à 8 heures 30
SALLE SAINTE-CECILE — Tél. 344-00
1205

ALCAZAR Rue de Tourcoing ROUBAIX
LES RÉPROUVÉS et
ROBIN DES BOIS D'ELDORADO
1206

MAISON des TRAMWAYS CE SOIR à 8 heures
Un des plus grands succès de l'écran :
L'ILE DES VEUVES
L'ETOILE DE MINUIT av. Ginger ROGERS
1201

TELE 3.81 **OLYMPIA** RUE HOUCHARD
Matinée à 3 H. - Soirée à 8 H.
DEUX GRANDS FILMS !
Le film le plus gai de l'année
IGNACE
1 h. 30 de fou-rire avec FERNANDEL
UNE CERTAINE JEUNE FILLE
Comédie dramatique
av. Robert Taylor et Loretta Young.
TRIBUNAL DE CHATS
Dessins en couleurs.
122

FRESNOY
CE SOIR à 8 heures
FERNANDEL dans IGNACE
Robert Taylor, Loretta Young dans
Une CERTAINE JEUNE FILLE
DESSINS ANIMES en couleurs.
Location gratuite. - Tél 5.68 Tourcoing
1230

REX BLANC-SEAU TOURCOING
CE SOIR à 8 heures.
L'HOMME A L'HÉLIOTROPE
Et L'INDOMPTABLE MUSTANG.
1228

CINÉ-THÉATRE Av. Gustave Dron Tourcoing. T 3.82
SAMEDI à 15 h. 15 et 20 h 15
Le Marquis de Saint-Évremont
av Ronald Colman, Elisabeth Allan
James CAGNEY ds LE BOUSILLEUR
1225

RIALTO, Tg., Mat.3 h. Soir. 8 h.15
L'HEURE DE LA TENTATION
PRENDS LA ROUTE
1227

Palais d'Été, Tourcoing, Soirée 8 h.
M. Renaud et O. Rémy ds HELENE
R. Crewel dans LES AS DU REPORTAGE
1229

A WATTRELOS

CRETINIER-PALACE -- Soirée 8 heures
LA PATROUILLE PERDUE, avec Victor Mc Laglen
Cinderella avec la danseuse JOAN WARNER
1219

FAMILIA
Grande Place - WATTRELOS.
Soirée à 8 heures.
Marcelle CHANTAL, Pierre RENOIR
L'ILE DES VEUVES
Lucien BAROUX dans
LES SŒURS HORTENSIAS.
1213

CINÉ JACOBS
Soirée à 7 h. 30
Marcelle CHANTAL, Pierre RENOIR ds
L'ILE DES VEUVES
Lucien BAROUX, Meg LEMONNIER
LES SŒURS HORTENSIAS
1214

A WASQUEHAL

Cinéma du Capreau -- Wasquehal
Jean GABIN, Dita PARLO dans
LA GRANDE ILLUSION
Une Comédie sportive et gaie :
POURVU QUE ÇA TOMBE.
1212

A LYS-LEZ-LANNOY

Les. dès 6 h. **CARIOCA** Soirée à 8 h
Prends la route PILS - TABE Claude MAY
L'heure de la Tentation
1215

A TOURCOING

CINE rue des Champs, Tourcoing. Tél. 11.90
A 3 heures ; à 8 heures
GIGOLETTE -- CINDERELLA

A MOUSCRON

MOUSCRON
SUPER **REX** CINEMA
A PARTIR DE 2 H. PERMANENT
SUR SCENE :
La plus grande sensation aérienne :
LES ERWINGOS
et
CHERRY AND BRANDY
Comédiens excentriques
A L'ECRAN :
Maurice CHEVALIER
dans
L'HOMME DU JOUR
avec Elvire POPESCO.
Enfants admis
1218

A LILLE

AUJOURD'HUI SAMEDI

Familia. — Permanent de 13 à 19 h 30 ; soirée à 20 h 45 « Ames de la Mer ».
Capitole. — 15 h et 20 h 45 : « La Fille de la Madelon ».
Camée. — Permanent de 14 à 19 h 30 ; soirée à 20 h 45 : « Mademoiselle ma Mère ».
Rexy. — Permanent de 14 à 19 h 30 ; soirée à 20 h 45 : « Le Chant du Printemps ».
Omnia. — 15 h et 20 h 30 : « César » et « Sindbad le marin ».
Eden. — « Le tombeur » et « Les Loups entre eux ».
Union. — 15 h. 20 h 30 : « La grande illusion » et « Les aventures de Jeeves ».
Actualités. — Permanent de 10 à 24 h. : Maroc ; Jeunesse de la France ; S.O.S. 10 grammes ; Les mesaventures de Pudgy ; en soirée en supplément : « Le beau Danube Bleu » et « Répétition ».
Marivaux. — 20 h 30 : « Les Hommes de proie ».
Fives-Palace. — 15 h. et 20 h. 30 : « La grande illusion » et « Les aventures de Jeeves ».
Variétés Fivoises. — 15 h. 20 h 30 : « A l'Est de Java » et « La Danseuse Rouge ».
Mondial. — 20 h 30 : « La grande illusion » et « Les aventures de Jeeves ».
Palace. — 20 h 30 : « Visages d'Orient » et « Une femme par intérim ».
Mourmant. — 20 h 30 : « La Porte du large ».

EN BELGIQUE

HERSEAUX

LA CONSTRUCTION D'UN BOULEVARD A LA BROCHE DE FER

Continuant la serie des grands travaux entrepris notamment pour la réfection des rues, la commune, qui avait obtenu un accord avec la ville de Wattrelos pour la refection du tronçon mitoyen de la rue de la Broche-de-Fer, a fait accélérer ces travaux.

Commencés voici une quinzaine de jours, ceux-ci sont quasi termines et, de ce fait, la circulation reprend petit à petit.

Les ruisseaux qui longeaient cette rue ont été recouverts, ce qui a permis d'elargir la route.

Au Cercle Horticole et Petit Elevage. — Dimanche 28 à 16 h., réunion mensuelle au Café Blomme, 31, rue Royale. Au cours de cette reunion, M. Max Renard traitera les divers travaux à effectuer dans les jardins pendant la saison hivernale. Tombola gratuite entre tous les membres présents porteurs de leur carte. Renouvellement des cartes le même jour. Le secrétaire sera à la disposition des sociétaires à partir de 15 h. Les nouvelles inscriptions seront reçues au siège dès maintenant.

MOUSCRON

LES BRILLANTS SUCCES DE JEUNES ACCORDÉONISTES

Nous apprenons le beau résultat obtenu au concours international de l'exposition de Paris par le jeune accordéoniste Georges Verstichelen, âge de 13 ans et demi, demeurant rue du Christ, Café Lido, qui a obtenu le premier prix avec grande distinction dans la catégorie excellence.

Ce jeune virtuose s'est déjà distingué dans plusieurs autres concours à Iseghem, Courcelles, Liège, Huy. Ce résultat lui fait honneur ainsi qu'au professeur bien connu M. Gueremyn-k.

***

A différentes reprises, nous avons signalé que le jeune Auguste Van Hauwaert, âge de 11 ans et demeurant 100, rue de la Citadelle, avait remporte de beaux succès aux divers concours organisés cette année.

Son dernier succès vient de le classer parmi les virtuoses. En effet, il a remporté le premier prix « virtuose » au concours international organisé, dimanche dernier, à Courtrai.

Ce nouveau succès le classe parmi l'élite des accordéonistes.

Succès d'un jeune accordéoniste. — On apprend le beau succes obtenu au grand concours international de l'exposition de Paris du jeune virtuose accordéoniste Georges Verstichlen, âgé de 13 ans et demi, demeurant à Mouscron, rue du Christ, qui a obtenu le premier prix avec grande distinction dans la catégorie « Excellence ».

Ce jeune musicien s'est déjà distingué dans plusieurs autres concours, tels que Iseghem, Courcelles, Liége, Huy.

Football. — L.A.A. jouera sur son terrain dimanche 28 courant à 14 h. la dernière rencontre des matches aller. Cette partie se jouera contre la bonne formation de Aveighem.

L'A.A. alignera : Timmerman, Geers, De Moor, Deconinck J., Maus F., Van Acker L., Lecoutre C., Vandenbrouck A., Surmont R., Marquette A., Verfaille A.

Les juniors de l'A.A., qui viennent de battre par 5 à 2, le Stade de Courtrai, doivent se rendre au Stade local, pour y rencontrer l'équipe similaire, et si la victoire leur sourit la première place du classement peut leur être assurée.

MENIN

Accident de travail. — L'ouvrier du chemin de fer, Joseph Desaegher, demeurant à Poperinghe travaillait en gare de Menin, lorsqu'au cours de son travail il se blessa grièvement à la main. Il a reçu des soins sur place, puis au Dispensaire de Gand.

Distinctions. — M. César De Geest, commissaire de police, demeurant Grand-Place, vient d'obtenir la croix civique de première classe en récompense de 36 ans de services dendus.

— M. Antoine Nowé, demeurant boulevard de la Liberté, employé à la Société nationale des Chemins de fer belges, a obtenu la médaille civique de première classe en récompense de 26 ans de service à la dite Société.

MOORSELE-LEZ-MENIN

Un Tourquennois blessé dans un accident d'auto

Jeudi vers 19 h., arrivait dans la rue de Menin l'auto pilotée par M. Auguste Vanrycke, demeurant à **Tourcoing**, lorsque au hameau Poezelhoek, par suite d'une defectuosité à la direction, le véhicule alla se jeter dans un fossé bordant la route et de là dans un champ.

M. Vanrycke, projeté contre son volant, eut plusieurs dents brisees, et M. Derumaux, qui avait pris place à ses côtes, fut projeté contre la poignee de la portière et se blessa grièvement à la tête. laodmrvaaelepsdi-,,-N

tête. Le docteur qui soigna M. Vanrycke dut également faire plusieurs points de suture à M. Derumaux.

La voiture avariee a été remorquée chez un garagiste.

COURTRAI

AU TRIBUNAL CORRECTIONNEL

UN WERVICQUOIS AVAIT JOUE DU REVOLVER DANS UN CAFE, A MENIN

Il y a quelques mois, le nommé Nestor Vandewinckel, habitant Basse-Flandre, à **Wervicq**, entra dans le Café Bruxellois, rue de Wervicq, à **Menin**. Il commanda un verre de bière et régala à plusieurs reprises, une serveuse de l'établissement. Au moment de payer, Vandewinckel fit observer qu'il avait régalé avec des demis ordinaires et non avec des exports qu'on voulait lui faire payer. Le patron insista, rien n'y fit. Il restait une différence de 2 fr. environ que Vandewinckel refusait de payer.

Les deux hommes en vinrent aux mains et roulèrent sur le parquet. A un certain moment Vandewinckel sortit un revolver et fit feu. La balle alla s'enfoncer dans le comptoir, sans heureusement atteindre personne. L'auteur du coup de feu fut arrêté.

Vandewinckel avait à répondre pour un second fait. Il avait dérobé un vélo au préjudice de Mme Marthe Vannée, de Wervicq, qu'il poursuivait de ses assiduités.

Le Tribunal, après avoir entendu le défenseur qui déclara que son client avait tiré simplement pour effrayer le patron et que dans la seconde affaire il avait agi par dépit amoureux.

Le Tribunal a condamné Vandewinckel à 15 jours de prison plus 1.890 fr. d'amende pour le 1er fait et à 3 mois plus 182 fr. d'amende pour le second.

UN ROUBAISIEN CONDAMNE POUR VOL

Le nommé Emile Locment, originaire de Roubaix, avait dérobé un vélo, des habillements et un livret militaire au préjudice de M. Florimond Noteboom, rue de l'Avenir, à **Mouscron**.

Locment fut arrêté il y a quelques jours à la frontière à Mouscron et transféré à la prison de Courtrai. Un jugement par défaut l'avait condamné à 3 mois de prison plus 182 fr. d'amende.

Locment faisant opposition, le Tribunal confirma le premier jugement. Le prévenu fut reconduit en prison.

Après boire. — A Mouscron, les nommés Glorieux, Maertens et Destmpelaere en étaient venus aux mains après avoir visité plusieurs cabarets. Cause : une ancienne querelle. Le 1er a été condamné à 350 fr. d'amende et les deux suivants à 182 fr. chacun.

Coups. — Verbeke, de **Menin** a été condamné à 140 fr. d'amende pour coups envers Maes.

Le bal des J. G. S. — C'est Samedi 27 *Novembre* qui aura lieu au Volxrecht, le grand bal parfumé organisé par les J. G. S. avec le concours de l'orchestre The Jolly Jazz, sous la direction de M. Oscar Tordeur, de Mouscron.

Soirée de boxe. — Une soirée de boxe organisée par le Boxing-Club Vanbossele aura lieu ce soir samedi à 20 h. « La Belgique contre la Hollande ». Combat en 10 rounds de 3 minutes, gants de 5 onces, M. Lafrère, 79 kilos, Courtrai contre Dorus Elten, 79 kilos, Rotterdam.

En 8 rounds de 3 minutes, gants de 5 onces, H. Van Acken, 70 kilos, Courtrai contre Piet Van Es, 69 kilos, Rotterdam. Wittervrongel, 66 kilos, Gand contre Frans Diessen, 67 kilos, Rotterdam.

En 6 rounds de 3 minutes, gants de 5 onces, Deschuyter, 66 kilos, Gand contre J. de Pauw, 66 kilos, Hollande.

3 matches d'amateurs : Bert C., 60 kilos Courtrai contre Balloy, 60 kilos, Wervicq ; Deboever, 58 kilos, Courtrai contre Verfaillie, 58 kilos, Wervicq ; Boudres, 49 kilos, Courtrai contre Clinckunaillie, 50 kilos, Wervicq.

WEVELGHEM-LEZ-COURTRAI

Un voleur arrêté. — Vers 22 h. 30, le garde champêtre Supply Maurice, de service sur la Grand Place, vit arriver de la rue de Courtrai un cycliste dant la machine était dépourvue de lumière. Le policier donna l'ordre au cycliste de s'arrêter, mais celui-ci jeta le vélo devant les pieds du garde champêtre et s'enfuit.

Montant sur une auto qui passait, le garde champêtre poursuivit le fuyard, qui fut rejoint dans la rue de l'Elevage, où il s'était caché derrière un chariot, sur la cour de la maison Albinborne.

Arrêté et conduit au poste de police, le fuyard déclara se nommer Dauwe Joseph, ouvrier agricole, né en 1911, originaire de Overmeire, travaillant chez le cultivateur Jérôme Vannoste, à Reckem.

Dauwe déclara avoir volé le vélo à la porte du café « Alfa », rue de Courtrai.

Vérifiant les registres, il fut en outre constaté que Dauwe avait encore à purger une peine de quatre mois de prison pour abus de confiance, peine prononcée par le tribunal correctionnel de Gand. Il a été écroué à la prison de Courtrai.

Vidanges Roubaisiennes -- Tél : 365.50 Rx 90, rue de Wilems, HEM - Travail soigné 9526

TOURNAI

REMISE DE DISTINCTION

Dans sa dernière séance le Collège Echevinal a procédé à la remise des bijoux et diplômes des distinctions honorifiques accordées par le Gouvernement aux agents et fonctionnaires communaux dont les noms ont été publiés antérieurement, ainsi qu'à Mme Simon-Duchâtelet, professeur au Conservatoire de Musique (Croix Civique de 1re classe), et à MM. Dejean Maurice, Hivre Maurice et Lefebvre Jules, respectivement professeur, moniteur et concierge-censeur-bibliothécaire au même établissement (Médaille civique de 1re classe).

Perquisitions et saisies. — Par ordre de M. le Procureur du Roi de Tournai, MM le commissaire de police en chef Gretelle et le commissaire divisionnaire Lefebvre ont procédé hier chez les marchands de journaux de la ville à des perquisitions aux fins de saisie des exemplaires de l'organe hebdomadaire d'action wallonne « La Wallonie Nouvelle », édité à Charleroi et imprimé par la Société Anonyme Souris dont un article paru dans le numéro du 21 novembre sous le titre : « Léopold III ne serait-il pas l'ambassadeur officieux du Reich à Londres », a été jugé injurieux à l'égard de la personne du Roi. Des exemplaires ont été saisis et remis entre les mains du Parquet.

Un noyé. — Hier après-midi, on a repêché des eaux de l'Escaut, près du pont d'Allain, le cadavre du nommé Chapitre Joseph, âgé de 30 ans, célibataire, demeurant rue de la Basse-Couture. Le malheureux, qui était souffrant depuis quelques jours, était parti, le matin, de son domicile comme de coutume, sans faire la moindre allusion à l'acte de désespoir qu'il se proposait d'accomplir. C'est la découverte de son veston posé sur la berge de l'Escaut qui fit croire à un suicide et donna l'idée de procéder à des sondages. La police a fait une enquête.

Distinctions honorifiques. — La croix civique de première classe a été octroyée à M. Marc Frison, avocat-avoué, qui assume, depuis plus de 35 ans, les fonctions de juge suppléant au tribunal correctionnel de Tournai.

La médaille civique de première classe a été décernée à M. Henri Guillaume, greffier au tribunal correctionnel depuis plus de 25 ans.

Enfin, les palmes de l'ordre de la Couronne ont été accordées à M. Valère Hocquez, caissier principal à la Société Générale de Belgique à Tournai.

Distinction honorifique. — La croix d'officier de l'ordre de la couronne a été décernée à M. Robert Delneste, administrateur délégué des Ateliers de construction Jilms, juge consulaire et président de la section des transports de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Tournaisis.

Ordres nationaux. — Sont nommés chevaliers de l'ordre de la Couronne : M. Charles Ravez, homme d'œuvres, et M. Jacques Spreux, président de la Fédération Royale Belge des Sociétés d'Aviron, à Tournai.

Circulation sur le Pont-à-Pont. — Pour permettre l'exécution de travaux au Pont-à-Pont, la circulation sera interdite sur ce p